



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER

AVIS DE CONCOURS – SESSION 2019

Le Centre de gestion de Loir-et-Cher
(Centre organisateur)
Et
Le Centre de gestion du Cher
Le Centre de gestion de l'Eure-et-Loir
Le Centre de gestion de l'Indre
Le Centre de gestion de l'Indre-et-Loire
Le Centre de gestion du Loiret
Le Centre de gestion de Seine-et-Marne
Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne
Le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne
(Centres de gestion associés)

Organise en 2019 :

LE CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert :

1° Pour la spécialité aide-soignant : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique.

2° Pour la spécialité aide médico-psychologique : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique. Toutefois, le décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 a créé un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social en remplacement du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale. Cette spécialité est donc également ouverte aux candidats titulaires du nouveau diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie en structure collective ». Les deux autres spécialités « accompagnement de la vie à domicile » et « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » doivent saisir la Commission d'équivalence placée auprès du CNFPT.

3° Pour la spécialité assistant dentaire : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

L'épreuve d'admission aura lieu **à partir du 14 octobre 2019.**

La période de préinscription en ligne et de retrait des notices individuelles d'inscription est fixée **du 23 avril au 29 mai 2019**. Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet sur le site www.cdg-41.org ou à défaut par télécopie, par courriel, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ou par retrait sur place aux heures d'ouverture des bureaux au :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher
3 rue Franciade, 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR.
Tel : 02.54.56.28.50.- Fax : 02.54.56.28.55 - cdg41@wanadoo.fr

La date de dépôt des dossiers est fixée **au 6 juin 2019** (le cachet de la poste faisant foi) **et au 6 juin 2019 à 16 heures 30** pour les dossiers déposés au Centre Départemental de Gestion.